



COMMISSION SPORTIVE SENIORS DE DISTRICT

Configuration « Compétitions »

Procès-Verbal N°28 – réunion du 21.05.2025

Saison 2024/2025

Mises à Jour calendrier

1. Informations Générales

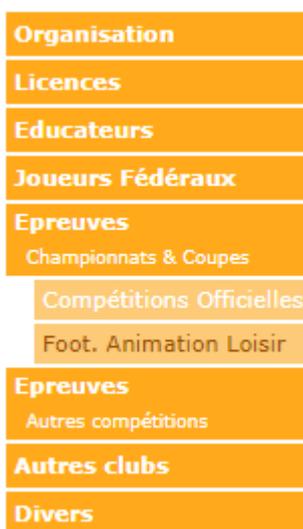
Les calendriers seniors ont été mis à jour pour les matchs non joués jusqu'au 19.05.2025

Ces informations sont disponibles sur le site internet du district, menu « épreuves » :

🔗 <https://alsace.fff.fr/competitions/>

Ainsi que sur Footclubs ; Menu

- Epreuves
 - Championnat et Coupes
 - Compétitions Officielles



2. Modifications validées par la commission

Comme rappelé depuis le début de saison :

« Les rencontres des deux dernières journées (18/05 et 25/05) des championnats de la D1 à la D5, sont toutes fixées à 17h. Les rencontres de la dernière journée (25/05) des championnats D6 à D8, sont toutes fixées à 10h. »

La Commission Sportive des Seniors a étudié les demandes des clubs sur les dates des 18/05 et 25/05 et se réserve de modifier, en fonction des motifs avancés (collisions ; rencontres sans enjeu sportif ; cas de force majeure) :

D2 – Gr F

Heimsbrunn A.S. 1 - Masevaux F.C. 1 du 25/05 à 17h **est avancé à 14h (TO)**

D3 – Gr D :

Dangolsheim Fc 1 – Bernardswiller Cs 1 match non-joué du 18/05 **est replanifié au 22/05 à 19h**

D5 – Gr G

Grussenheim F.C. 2 - Colmar F. 2009 Asc 1 du 25/05 à 17h **est avancé à 14h (TO- D2 / CSS)**

Forfaits Généraux :

District 5 – Gr I

Staffelfelden Fc est déclaré en forfait général suite à 3 forfaits (18/04–10/05–18/05)

Tous les résultats des rencontres jouées par cette équipe sont conservés.

Staffelfelden Fc est placé à la dernière place du groupe ; Amende 104€ (Art 11RD).

District 6 – Gr E

Epfig Selestat Ese 4 est déclaré en forfait général suite à 3 forfaits (17/11–30/03–18/05)

Tous les résultats des rencontres jouées par cette équipe sont conservés.

Epfig Selestat Ese 4 est placé à la dernière place du groupe ; Amende 84€ (Art 11RD).

District 7 Maintien – Gr O

Sierentz Efcsk 5 est déclaré en forfait général suite à 3 forfaits (01/05–11/05–18/05)

Tous les résultats des rencontres jouées par cette équipe sont conservés.

Sierentz Efcsk 5 est placé à la dernière place du groupe ; Amende 84€ (Art 11RD).

VETERANS et SUPER-VETERANS

CHAMPIONNAT VETERANS ET SUPER-VETERANS

Nous rappelons que les demandes d'accords adversaires doivent se faire via le module Compétitions, accessible depuis Footclubs, au plus tard 5 jours avant la date du match.

→ Retrouvez ci-après la procédure : [Comment faire une demande de modification de match ? \(smart-tribune.com\)](https://www.smart-tribune.com)

Enfin, la Commission précise que la date limite pour jouer les rencontres Vétérans et Super-vétérans de la saison 24/25 est fixée au vendredi 13/06.

COUPE D'ALSACE VETERANS

Finale : SOLEIL BISCHHEIM - STRG NEUHOF

Rencontre fixée au vendredi 13/06 à 20h45 à ANDOLSHEIM

COUPE D'ALSACE SUPER-VETERANS

Finale : Hochfelden - Boersch

Rencontre fixée au vendredi 13/06 à 19h30 à ANDOLSHEIM

CHALLENGE VETERANS PACO MATEO

Madame, Monsieur, chers Ami-e-s du challenge,

La saison se termine et il est temps de la conclure. Pour cela, il reste potentiellement deux journées, l'une le 30/05 consacrée aux demies finales (voir tableau ci-joint et l'autre le 06/06 réservée aux finales). Ainsi si votre équipe est classée deuxième du nord, elle rencontrera le deuxième du Nord Ouest (ne pas tenir compte de l'ordre qui sera tiré au sort le 20/05). Cette logique est applicable aux deuxièmes Sud/ Sud Ouest.

Ensuite il sera proposé le 06/06, au vainqueur sud / sud ouest ,de rencontrer le vainqueur Nord / Nord Ouest pour le classement à la 5ème place pour le gagnant, et à la 6ème pour le perdant..

Les deux équipes perdantes de la confrontation initiale se rencontreront elles aussi, le gagnant sera 7ème et le perdant 8ème.

Et ainsi de suite jusqu'à la 78ème place, environ.

Ceci n'est qu'une proposition, si vous décidez de jouer la suite du challenge il vous faudra contacter votre adversaire et si accord, nous le faire savoir très rapidement (par retour ou presque) afin que ce match soit programmé. Merci.

En cas de non réponse il n'y aura pas de rencontre et nous procéderons à un classement par groupe de 2, 3 ou 4 équipes. Aucune pénalité ne sera appliquée (ni financière ni autre). Par contre si vous programmez un match qui ne sera pas joué, le forfait ou autre entrera en ligne de compte. A noter que les journées des 30/05 et 06/06 peuvent être aussi mises à profit pour rattraper des matches de championnat ou de coupe en retard

Enfin, en ce qui concerne le cas particulier de l'honneur les demies finales des équipes classées 9èmes se joueront également le 30/05. Par contre, seule la finale pour le titre se fera en même temps, le 07/06, que les finales 1ères et 3èmes place élite (programme, invitations suivront en temps utile). Les perdants joueront, s'ils le souhaitent, demande à l'appui, les 35èmes et 36èmes places le vendredi 06/05 (ordre défini dans le tableau).

A noter que les dates du 30/05 et 06/06 (07/06) sont prioritaires pour les rencontres du challenge. Il est possible de rajouter la date du 13/06 pour les équipes ne jouant pas la finale de la coupe d'Alsace afin de rattraper un match en retard de championnat.

Merci de votre compréhension. Bien cordialement

Daniel VIDOT

Procédure d'appel :

Les présentes décisions de la Commission sont susceptibles d'appel dans un délai de 7 jours* à compter du lendemain de leur notification, par courrier officiel à l'adresse électronique secretariat@alsace.fff.fr : selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF et à l'article 69 des Règlements du District Alsace.

* Le délai d'appel peut être réduit selon les dispositions propres d'une compétition concernée, ou si la décision contestée porte sur l'un des cas mentionnés à l'article 69 des Règlements du District Alsace, à l'exception des décisions à caractère disciplinaire.

Les Responsables des antennes 67 et 68 de la Commission
Jean-Christophe Allard et Daniel Intering

Le secrétaire de la Commission
Bernard Barthelmebs